



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent quarante-neuvième session

Rome, 16-20 juin 2014

Rapport de la cent cinquante-quatrième session du Comité financier (26-30 mai 2014)

Résumé

À sa première session ordinaire de 2014, le Comité a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions relevant de son mandat. Dans le présent rapport (rapport sur les travaux de sa cent cinquante-quatrième session), le Comité :

- a) Fait des recommandations spécifiques au Conseil sur les points suivants: i) versement intégral des contributions dans les délais voulus (par. 7); ii) suppression du plan d'incitation au paiement rapide des contributions (par. 15); iii) rétablissement du droit de vote des États Membres redevables d'arriérés, conformément au paragraphe 4 de l'Article III de l'Acte constitutif (par. 17); et iv) approbation des recommandations du Directeur général concernant la nomination de membres du Comité de vérification de la FAO ou la prolongation de leur mandat (par. 34).
- b) Fait savoir au Conseil qu'il approuve: i) les montants définitifs des virements entre chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013 (par. 19); et ii) la répartition prévue entre chapitres budgétaires des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015, telle qu'elle découle de l'élaboration des plans de travail biennaux (par. 21).
- c) Appelle l'attention du Conseil sur la situation financière de l'Organisation, les questions budgétaires, les ressources humaines, les systèmes administratifs et informatiques, le contrôle et d'autres questions.
- d) Signale au Conseil les initiatives prises pour améliorer les méthodes de travail du Comité.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mk626f

Action suggérée au Conseil

Le Conseil est invité à faire siennes les recommandations du Comité concernant le versement intégral et ponctuel des contributions, la suppression du plan d'incitation au paiement rapide des contributions, le rétablissement du droit de vote des États Membres redevables d'arriérés et la nomination de membres du Comité de vérification de la FAO ou la prolongation de leur mandat.

Le Conseil est invité à prendre note des décisions du Comité sur les montants définitifs des virements entre chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013 et sur la répartition prévue entre chapitres budgétaires des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015.

Le Conseil est invité à approuver les avis formulés par le Comité à l'intention du Secrétariat sur toutes les questions relevant de son mandat, ainsi que les initiatives prises pour améliorer les méthodes de travail du Comité.

Prière d'adresser toute question relative à la teneur du document à:

David McSherry
Secrétaire du Comité financier

Tél.: +39 065705 3719

Table des matières

	Pages
Introduction	5
Suivi de la situation financière	5
Situation financière de l'Organisation	5
Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2013	6
Rapport sur les placements 2013	7
Examen du niveau du fonds de roulement et du compte de réserve spécial	7
Examen du plan d'incitation au paiement rapide des contributions	7
Examen par le Comité financier de la situation des Etats Membres redevables d'arriérés, préalable à la session de la conférence	7
Questions budgétaires	8
Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2012-2013	8
Progrès réalisés dans l'exécution du plan à moyen terme 2014-2017: cadre de résultats, priorités régionales et ajustements budgétaires découlant de la planification des activités et des gains d'efficience	8
Informations actualisées sur le cadre financier détaillé relatif au recouvrement des coûts	9
Ressources humaines.....	10
Rapport intérimaire sur la mise en application du cadre stratégique et plan d'action pour la gestion des ressources humaines	10
Systèmes administratifs et informatiques.....	10
Rapport intérimaire sur le système mondial de gestion des ressources	10
Contrôle.....	11
Rapport d'activité annuel de l'Inspecteur général – 2013.....	11
Rapport annuel du comité de vérification de la fao à l'intention du directeur général.....	11
Composition du comité de vérification de la fao	12
Rapport annuel du comité de l'éthique – 2013	12
Rapport intérimaire sur le cadre de responsabilités et de contrôle interne.....	13
Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier.....	13
Programme de travail pluriannuel du Comité financier	13
Recommandations du Comité financier non encore appliquées: situation	14
Méthodes de travail du Comité financier	14
Questions diverses.....	14
Date et lieu de la cent cinquante-cinquième session	14
Publication web des comptes vérifiés du Groupement d'achats du personnel	14

Demande présentée par le Gouvernement italien, tendant à ce que les bureaux de la représentation permanente de l'Italie auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome soient installés dans les locaux de la FAO	15
Annexe I – Rétablissement du droit de vote des États Membres redevables d'arriérés conformément au paragraphe 4 de l'Article III de l'Acte constitutif	16
Annexe II – Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2012-2013	18
Annexe III – Documents communiqués pour information.....	24

Introduction

1. Le Comité soumet au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent cinquante-quatrième session.
2. Outre le Président, M. MOUNGUI MÉDI, étaient présents les représentants suivants des Membres:
 - M. Georg Friedel Cramer (Allemagne)
 - M. Matthew Worrell (Australie)
 - M. Olyntho Vieira (Brésil)
 - M. Khaled M.S.H. Eltaweel (Égypte)
 - Mme Natalie E. Brown (États-Unis d'Amérique)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - M. Abdoulaye Traore (Guinée)
 - M. Hideya Yamada (Japon)
 - M. Mohamed Lemghari (Maroc)
 - Mme Emma María José Rodríguez Sifuentes (Mexique)
 - M. Khalid Mehboob (Pakistan)
 - Mme Abla Malik Osman Malik (Soudan)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - M. Mohamed Lemghari (Maroc) avait été désigné pour remplacer M. Fouzi Lekjaa durant la session;
 - M. Vladimir Navara (Fédération de Russie) avait été désigné pour remplacer M. Vladimir Kuznetsov pendant une partie de la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé sur le site Web des organes directeurs et statutaires, à l'adresse:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>
5. Ont également assisté à la cent cinquante-quatrième session du Comité des observateurs sans droit de parole des membres suivants:
 - Chypre
 - République dominicaine
 - Iran (République islamique d')
 - Iraq
 - Jordanie
 - Pays-Bas
 - Union européenne

Suivi de la situation financière

Situation financière de l'Organisation

6. Le Comité a examiné le document FC 154/2 sur la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2013 ainsi que sur les prévisions de trésorerie pour 2014, notamment les liquidités de l'Organisation, les arriérés de contributions, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses au titre du Programme de coopération technique (PCT) et les soldes non utilisés, et le déficit du Fonds général. Un état actualisé des contributions courantes et des arriérés ainsi que de la situation de trésorerie de l'Organisation au 21 mai 2014 lui a également été présenté.

7. Le Comité:

- a) **a apprécié** la transparence et la qualité des informations présentées et **encouragé** le Secrétariat à poursuivre ces efforts;
- b) **a noté** que la situation de trésorerie de l'Organisation au 31 décembre 2013 s'était améliorée par rapport à décembre 2011, mais que la santé financière de l'Organisation demeurait tributaire du respect du calendrier de versement des contributions mises en recouvrement pour 2014. Le Comité **a exhorté** tous les États Membres à s'acquitter intégralement et ponctuellement de leurs contributions, afin que la FAO puisse continuer à disposer des liquidités nécessaires à l'exécution de son programme de travail;
- c) **a noté** que l'augmentation considérable du déficit du Fonds général (938,3 millions d'USD au 31 décembre 2013, contre 641,3 millions d'USD au 31 décembre 2011), était principalement due à la comptabilisation intégrale des obligations contractées au titre des plans en faveur du personnel, et que cette question, notamment le financement de ces obligations, serait examinée par le Comité au titre du point de l'ordre du jour intitulé *Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel - 2013*;
- d) **a noté** que le niveau des dépenses engagées au titre du PCT était aligné afin que les crédits ouverts puissent être totalement utilisés, comme l'a approuvé la Conférence;
- e) **a été informé** que le niveau de risque des placements était approprié et qu'une analyse plus détaillée serait présentée à ce sujet au titre du point de l'ordre du jour consacré au *Rapport sur les placements 2013*;
- f) **a pris note** de la valeur importante des contributions extrabudgétaires versées à l'avance par les donateurs (706 millions d'USD à la fin de 2013);
- g) **a demandé** au Secrétariat de fournir d'autres informations et une analyse des contributions extrabudgétaires lorsqu'il présentera la situation financière de l'Organisation aux futures sessions du Comité.

Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2013

8. Le Comité a examiné le document FC 154/3, *Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2013*, consacré aux résultats de l'évaluation annuelle réalisée par des actuaires externes ainsi qu'à la situation financière actuelle, à la comptabilisation et à l'amortissement des obligations de l'Organisation au titre des plans concernant le personnel au 31 décembre 2013. Le Comité a aussi examiné les informations complémentaires fournies par le Secrétariat sur les différentes options visant à réduire le sous-provisionnement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS).

9. Le Comité:

- a) **a noté** que les obligations relatives au personnel s'élevaient, au 31 décembre 2013, à un montant total de 1 213,1 millions d'USD, soit une diminution de 39,4 millions d'USD depuis l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2012, principalement due au fait que l'hypothèse comptable relative au taux d'actualisation avait été revue à la hausse;
- b) **a pris note** des informations complémentaires fournies par le Secrétariat sur les différentes options visant à réduire le sous-provisionnement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS);
- c) **a demandé** au Secrétariat d'organiser une réunion informelle du Comité, avant sa session de l'automne 2014, qui permettrait un examen plus approfondi des différentes options;
- d) **a aussi demandé** au Secrétariat de présenter, lors de cette réunion informelle, des informations sur les débats consacrés actuellement à cette question au sein du système des Nations Unies;
- e) **a encouragé** l'utilisation des outils informatiques pour permettre à ses membres non établis à Rome de participer à la réunion informelle.

Rapport sur les placements 2013

10. Le Comité a examiné le document FC 154/4, *Rapport sur les placements 2013*.

11. **Le Comité:**

- a) **a noté les résultats positifs des portefeuilles de placements à court et à long termes en 2013, qui ont tous deux nettement dépassé leurs indices de référence;**
- b) **s'est félicité des modalités de gestion rigoureuses mises en place pour les placements;**
- c) **a approuvé le parti pris de prudence adopté par le Secrétariat dans la gestion du portefeuille de placements à court terme et l'a encouragé à poursuivre dans cette voie.**

Examen du niveau du fonds de roulement et du compte de réserve spécial

12. Le Comité a examiné le document FC 154/5, intitulé *Examen du niveau du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial*, qui présente une analyse des objectifs de chacun de ces fonds et les montants recommandés auxquels ils doivent s'établir pour que ces objectifs soient réalisés.

13. **Le Comité:**

- a) **a rappelé qu'il avait déjà recommandé, et le Conseil et la Conférence de même, que l'on étudie cette question;**
- b) **a reconnu que le Fonds de roulement était important car il protège l'Organisation contre les incidences des retards dans le versement des contributions des Membres;**
- c) **a déclaré attendre avec intérêt d'examiner les propositions relatives à la reconstitution des réserves de l'Organisation dans le cadre du projet de Programme de travail 2016-2017.**

Examen du plan d'incitation au paiement rapide des contributions

14. Le Comité a examiné le document FC 154/6, *Examen du Plan d'incitation au paiement rapide des contributions*, qui présentait une analyse de l'impact de ce plan sur les taux de recouvrement des contributions ordinaires au cours des 12 dernières années, ainsi que du coût estimatif de sa gestion.

15. **Le Comité:**

- a) **a conclu que le Plan d'incitation n'avait pas d'incidence sur la rapidité du paiement des contributions et ne présentait pas un bon rapport coût-efficacité;**
- b) **a recommandé que le Conseil propose à la trente-neuvième session de la Conférence qu'il soit mis un terme au Plan;**
- c) **a demandé au Secrétariat de lui présenter à sa session de l'automne 2014 d'autres mesures d'incitation au paiement rapide des contributions, notamment des mesures qui permettent la reconnaissance publique des Membres qui règlent ponctuellement leurs contributions.**

Examen par le Comité financier de la situation des Etats Membres redevables d'arriérés, préalable à la session de la conférence

16. Le Comité a examiné le document FC 154/7, *Examen par le Comité financier de la situation des Etats Membres redevables d'arriérés, préalable à la session de la Conférence*, qui contenait un projet de résolution de la Conférence, approuvé par le CQCJ, dans laquelle il est décidé que les demandes de rétablissement des droits de vote et les plans de règlement échelonné seront transmis au Comité financier pour examen à la session de printemps de celui-ci, les années de Conférence, et que le Comité financier communiquera son avis au Bureau de la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil. Le Comité a noté que la proposition trouvait son origine dans une recommandation de la Conférence de 2005.

17. Le Comité:

- a) **a approuvé** le projet de résolution de la Conférence présenté à l'Annexe I du document (Annexe I) et intitulé «Rétablissement du droit de vote des États Membres redevables d'arriérés, conformément au paragraphe 4 de l'Article III de l'Acte constitutif¹», et a décidé de le transmettre au Conseil pour que celui-ci le soumette à la Conférence;
- b) **a recommandé** que les procédures définies dans ladite résolution soient appliquées à titre facultatif avant la trente-neuvième session de la Conférence;
- c) **a demandé** au Secrétariat de veiller à ce que les demandes des Membres devant lui être soumises à sa session du printemps 2015 arrivent au plus tard en février 2015;
- d) **a demandé** au Secrétariat de lui présenter, à sa session de l'automne 2014, des propositions de critères qui serviraient pour l'examen des demandes de rétablissement des droits de vote et des plans de règlement échelonné et qui s'appuieraient notamment sur les critères et les procédures déjà suivis dans les autres organismes du système des Nations Unies.

Questions budgétaires

Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2012-2013

18. Le Comité a examiné le *Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice biennal 2012-2013*.

19. Le Comité:

- a) **a pris note** du bilan de l'exercice budgétaire 2012-2013, sur la base des comptes non vérifiés de l'Organisation;
- b) **a demandé** des éclaircissements sur la façon dont le solde non dépensé de 9,6 millions d'USD serait utilisé pendant l'exercice 2014-2015 pour couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec le changement transformationnel, ainsi que l'a autorisé la Conférence dans sa résolution 7/2013;
- c) **a rappelé** que, comme il est d'usage, les soldes budgétaires non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 15), des dépenses d'équipement (chapitre 17) et des dépenses de sécurité (chapitre 18) seraient reportés sur l'exercice biennal 2014-2015;
- d) **a approuvé** les virements définitifs, des chapitres budgétaires 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 12 vers les chapitres 11 (1,4 million d'USD) et 13 (8,4 millions d'USD), comme indiqué dans le tableau 2 du document (Annexe II);
- e) **a noté** que toutes les actions du PAI qui étaient en cours de mise en œuvre par le Secrétariat avaient été achevées dans la limite des ressources allouées.

Progrès réalisés dans l'exécution du plan à moyen terme 2014-2017: cadre de résultats, priorités régionales et ajustements budgétaires découlant de la planification des activités et des gains d'efficience

20. Le Comité a examiné les virements – et la nouvelle répartition – prévus entre chapitres budgétaires pour l'exercice 2014-2015 découlant de la planification des activités et des gains d'efficience, comme indiqué dans la section III du document PC 115/2 – FC 154/9, *Progrès réalisés*

¹ «Chaque État Membre ne dispose que d'une voix. Un État Membre en retard dans le paiement de sa contribution à l'Organisation ne peut participer aux scrutins de la Conférence si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur aux contributions dues par lui pour les deux années civiles précédentes. La Conférence peut néanmoins autoriser ce Membre à voter si elle constate que le défaut de paiement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.» (Article III, paragraphe 4, de l'Acte constitutif).

dans l'exécution du Plan à moyen terme 2014-2017: Cadre de résultats, priorités régionales et ajustements budgétaires découlant de la planification des activités et des gains d'efficience.

21. **Le Comité:**

- a) **a demandé et obtenu** des éclaircissements sur le réaligement des ressources sur les résultats et les fonctions d'appui, opéré en fin de planification des activités, pour comprendre le niveau relativement élevé des virements prévus entre chapitres budgétaires;
- b) **a recommandé** en conséquence que les leçons à tirer de la planification soient prises en compte de manière que dans le prochain projet de Programme de travail et budget la répartition des crédits soit plus proche de ce que sera la répartition définitive, ce qui permettrait d'éviter des transferts importants peu de temps après l'approbation finale du Programme de travail et budget;
- c) **a approuvé** la répartition prévue entre chapitres budgétaires des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015 (d'un montant total de 1 005,6 millions d'USD), découlant de l'élaboration des plans de travail biennaux, sachant qu'il lui serait fait rapport en novembre 2014, pour examen et approbation, sur les virements prévus entre chapitres budgétaires qui découleront de l'application du Programme de travail;
- d) **a pris note** des progrès qui ont été faits en ce qui concerne la réalisation de l'objectif de gains d'efficience de 2,7 millions d'USD – gains qui, sur le total des économies nécessaires (36,6 millions d'USD), avaient été prévus mais pas encore concrétisés – et des mesures prises à cet effet;
- e) **a noté** que le Secrétariat mettait en œuvre les mesures approuvées par l'Assemblée générale à sa session en cours dans le cadre de l'examen que la CFPI réalise actuellement sur l'ensemble des prestations prévues par le régime commun et a demandé au Secrétariat de lui faire rapport à sa prochaine session sur les économies prévues;
- f) **a estimé** qu'il importait que les Membres s'engagent à l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Commission de la fonction publique internationale afin d'obtenir que les dépenses de personnel de la FAO soient limitées de façon significative.

Informations actualisées sur le cadre financier détaillé relatif au recouvrement des coûts

22. Le Comité a examiné les informations actualisées sur l'élaboration d'un cadre financier détaillé relatif au recouvrement des coûts et s'en est félicité, notant que cet examen s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés à l'échelle des Nations Unies en vue de la révision des dispositions en vigueur en matière de recouvrement des coûts.

23. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité** d'avoir reçu les dernières informations sur les faits nouveaux relatifs au règlement des questions concernant les dépenses d'appui dans le système des Nations Unies, ainsi que sur les questions financières et administratives et les questions de fonctionnement propres à la FAO;
- b) **a approuvé** en principe l'objectif, les hypothèses et les principes de l'initiative;
- c) **a indiqué attendre avec intérêt** de pouvoir examiner le concept final et les considérations relatives à sa mise en œuvre, à sa prochaine session ordinaire;
- d) **a demandé** au Secrétariat, compte tenu de la technicité particulière de la question, de lui présenter ces informations lors d'une réunion informelle avant sa prochaine session ordinaire, qui se tiendra en novembre 2014;
- e) **a encouragé** le Secrétariat à tenir compte du cycle budgétaire des bailleurs de fonds et à prévoir des dispositions transitoires pour l'exécution des projets déjà approuvés;
- f) **a demandé** au Secrétariat de lui fournir des informations sur les taux de recouvrement des dépenses d'appui applicables aux différents types de projets au titre de la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui, y compris pour les

fonds fiduciaires servant à financer les activités des organes créés en vertu des Articles VI et XIV de l'Acte constitutif de l'Organisation.

Ressources humaines

Rapport intérimaire sur la mise en application du cadre stratégique et plan d'action pour la gestion des ressources humaines

24. Le Comité a pris note du document FC 154/11, intitulé *Rapport intérimaire sur la mise en application du Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines*, qui rend compte de l'état d'avancement de la mise en application des plans d'action pour la gestion des ressources humaines pendant l'exercice biennal précédent et celui en cours et présente le Cadre stratégique pour la gestion des ressources humaines pour 2014-2016 et le Plan d'action biennal qui lui est associé.

25. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité du nouveau Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines;**
- b) **a pris note avec satisfaction de l'avancement des initiatives intéressant les ressources humaines et a encouragé le Secrétariat à poursuivre les efforts entrepris pour réformer et moderniser la gestion des ressources humaines au sein de l'Organisation;**
- c) **a demandé que le Secrétariat accorde une attention particulière à l'alignement des bureaux décentralisés sur la stratégie de gestion des ressources humaines de l'Organisation; aux taux de vacance de postes; à la représentation géographique et à la représentation des hommes et des femmes; aux mesures prises pour fidéliser les jeunes cadres et les cadres associés; et à l'automatisation des processus de gestion des ressources humaines au moyen d'un meilleur usage des systèmes disponibles, notamment du système mondial de gestion des ressources (GRMS).**

Systèmes administratifs et informatiques

Rapport intérimaire sur le système mondial de gestion des ressources

26. Le Comité a examiné le document FC 154/12, *Rapport intérimaire sur le Système mondial de gestion des ressources* qui fait rapport sur l'état d'avancement du Programme relatif au Système mondial de gestion des ressources s'agissant de l'appui postérieur à la mise en œuvre du Système mondial de gestion des ressources, du Manuel de la FAO et de l'application des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pendant la période allant de septembre 2013 à mars 2014 et sur les activités prévues d'avril à septembre 2014.

27. **Le Comité:**

- a) **s'est déclaré une nouvelle fois satisfait de la bonne mise en œuvre du Système mondial de gestion des ressources (GRMS) en 2013;**
- b) **a pris note des activités en cours destinées à assurer la stabilité du système, à améliorer les processus opérationnels afin de répondre aux nouvelles exigences et à traiter les risques et les problèmes qui ont été relevés;**
- c) **a pris note des ressources correspondantes allouées au titre du Dispositif pour les dépenses d'équipement, d'un montant de 1,3 million d'USD en 2014, et d'un montant supplémentaire de 0,7 million pour 2015 sous réserve de confirmation;**
- d) **a demandé que le Secrétariat continue de faire rapport sur les avantages opérationnels apportés par la mise en œuvre du GRMS.**

28. **En outre, le Comité:**

- a) **a noté que les activités d'appui à l'application des normes IPSAS étaient en bonne voie, puisque l'élaboration de la première série d'états financiers conformes aux**

normes IPSAS pour l'exercice financier qui commence le 1^{er} janvier 2014 était programmée;

- b) **a demandé** que la Direction assure un contrôle étroit afin que les risques liés à la mise en place soient convenablement gérés.

Contrôle

Rapport d'activité annuel de l'Inspecteur général – 2013

29. Le Comité a examiné le document FC 154/13, *Rapport d'activité annuel du Bureau de l'Inspecteur général pour 2013*, qui présente de façon synthétique les résultats des activités de vérification et d'enquête menées par le Bureau de l'Inspecteur général en 2013, ainsi que la gestion interne du Bureau. Le Comité a pris note également des informations complémentaires communiquées par l'Inspecteur général et la Direction en réponse aux questions de ses membres.

30. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité** de la qualité du rapport et de l'analyse des questions examinées qui y figure et a relevé que le travail du Bureau de l'Inspecteur général ainsi présenté était particulièrement pertinent et utile pour la gestion et la gouvernance de l'Organisation;
- b) **a pris note** de la réponse positive du Directeur général;
- c) **a souligné** qu'il importait de renforcer le contrôle interne dans l'Organisation, notamment concernant le réseau de bureaux décentralisés, et **a demandé** à la Direction et à l'Inspecteur général de faire le point sur cette question à sa session ordinaire au printemps 2015;
- d) **a déclaré attendre avec intérêt** des informations actualisées sur la mise en œuvre et le fonctionnement du Système mondial de gestion des ressources (GRMS) à sa session ordinaire du printemps 2015;
- e) **a demandé** au Bureau de l'Inspecteur général de suivre le déroulement de l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS en 2014 et de faire figurer une évaluation sur la question dans son rapport annuel de 2014;
- f) **a demandé** de nouvelles informations actualisées sur l'application des recommandations concernant la vérification interne des risques élevés, en suspens depuis longtemps, en particulier celles liées aux questions de sécurité, ainsi que sur la définition des notions de «faute grave» et de «négligence», à sa prochaine session ordinaire à l'automne 2014;
- g) **a affirmé** qu'il était important que l'Organisation applique, au titre de sa politique de tolérance zéro, des mesures rigoureuses à l'encontre des fonctionnaires et collaborateurs de la FAO et des tierces parties convaincus de fraude;
- h) **a demandé** que l'Organisation, dans la planification des effectifs, prête toute l'attention voulue aux besoins s'agissant de la mise en œuvre de contrôles internes rationnels et que le Bureau de l'Inspecteur général donne son avis en la matière au Bureau des ressources humaines, et **a dit attendre avec intérêt** un rapport intérimaire à ce sujet à sa prochaine session ordinaire, à l'automne 2014;
- i) **a souligné** qu'il importait que le Bureau de l'Inspecteur général dispose des ressources et des capacités voulues pour pouvoir exercer efficacement ses fonctions et fournir le degré d'assurance requis, comme le prévoit la Charte du Bureau.

Rapport annuel du comité de vérification de la fao à l'intention du directeur général

31. Le Comité financier a pris connaissance du document FC 154/14, intitulé *Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO au Directeur général pour 2013*, ainsi que du complément d'informations apporté par le Président du Comité de vérification sur les activités menées par cet organe en 2013, et des observations du Directeur général accompagnant le rapport annuel.

32. **Le Comité financier:**

- a) **a reconnu que le Comité de vérification de la FAO jouait un rôle important en ce qu'il donnait une assurance ainsi que des avis indépendants dans les domaines relevant de son mandat;**
- b) **a réservé un accueil favorable au rapport, dans lequel figuraient des conclusions positives sur le fonctionnement du Bureau de l'inspecteur général et des avis pertinents sur le système de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance de la FAO;**
- c) **s'est dit satisfait des avis formulés par le Comité de vérification, en particulier au sujet des dispositifs de contrôle interne de l'Organisation et de la mise en œuvre des recommandations issues du contrôle interne;**
- d) **s'est félicité du fait que le Directeur général adhérerait aux recommandations présentées dans le rapport et a encouragé celui-ci à rencontrer le Comité de vérification au moins une fois par an afin de mettre en avant l'importance du rôle et des avis de cet organe;**
- e) **a recommandé à la Direction de prêter une attention particulière aux mesures qui permettraient d'améliorer les résultats des bureaux décentralisés compte tenu des conclusions des contrôles de l'Inspecteur général, et des observations du Comité de vérification à cet égard;**
- f) **a dit attendre avec intérêt que la Direction lui présente un nouveau rapport intérimaire sur les recommandations du Comité de vérification à sa prochaine session ordinaire, qui se tiendra à l'automne 2014;**
- g) **a remercié MM. Claus Andreasen et Adnan Khan, dont le mandat se termine en 2014, de leur participation au Comité.**

Composition du comité de vérification de la fao

33. Le Comité a examiné le document FC 154/15, intitulé *Composition du Comité de vérification de la FAO*, dans lequel le Directeur général recommande de prolonger de trois ans le mandat de Mme Carolyn Dittmeier et de nommer Mme Eney Quinones et M. Verasak Liengsrirawat nouveaux membres du Comité de vérification de la FAO, dans chaque cas pour une période initiale de trois ans pour remplacer les deux membres qui auront passé six ans au Comité à la fin de leur mandat actuel à la mi-2014, et que ces nouvelles nominations soient renouvelables à concurrence de six ans au total.

34. **Le Comité:**

- a) **a approuvé les recommandations du Directeur général concernant la prolongation du mandat de Mme Carolyn Dittmeier pour une période de trois ans et la nomination de Mme Eney Quinones et de M. Verasak Liengsrirawat comme membres du Comité de vérification de la FAO pour une période initiale de trois ans;**
- b) **est convenu de soumettre au Conseil sa décision d'approuver la prolongation de mandats et les nominations, qui prendront effet à la date d'approbation par le Conseil;**
- c) **a demandé que, pour les futures nominations des membres du Comité de vérification, le mode de désignation des candidats soit réexaminé, compte tenu des pratiques adoptées par certains autres organismes du système des Nations Unies.**

Rapport annuel du comité de l'éthique – 2013

35. Le Comité financier a examiné le document FC 154/16, *Rapport annuel du Comité de l'éthique – 2013*, ainsi que les délibérations du CQCJ sur ce rapport.

36. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité de la nomination du nouveau médiateur/fonctionnaire chargé des questions d'éthique, M. Bernardin Ndashimye, et s'est réjoui par avance d'une coopération qui ne pourrait être que fructueuse;**
- b) **a approuvé le Rapport annuel du Comité de l'éthique pour l'année 2013;**
- c) **s'est dit satisfait de l'application du Programme relatif à la déclaration de situation financière et a pris note des propositions allant dans le sens d'une coopération accrue entre les organisations ayant leur siège à Rome dans le déroulement de ce programme;**
- d) **a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations détaillées dans le prochain rapport du Comité de l'éthique sur des questions abordées par le Comité dans ses travaux, notamment sur des aspects relatifs aux partenariats avec le secteur privé, sur la présentation de la politique, des règles et des procédures en matière de ressources humaines dans le Manuel administratif, et sur les activités en rapport avec la sensibilisation aux problèmes d'éthique et l'éducation dans ce domaine;**
- e) **a noté que le Comité de l'éthique avait été créé pour la période 2012-2015 et qu'il devait être décidé en temps voulu si cet organe devait être établi de manière pérenne ou s'il convenait d'en réexaminer les modalités de fonctionnement.**

Rapport intérimaire sur le cadre de responsabilités et de contrôle interne

37. Le Comité a examiné les progrès accomplis concernant les responsabilités, la gestion des risques et le contrôle interne (document FC 154/17), et a pris note de l'achèvement du projet relatif à la gestion des risques de l'Organisation.

38. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité des améliorations constatées en matière de responsabilités, de gestion des risques et de contrôle interne, et a noté que la FAO avait l'intention de poursuivre ses efforts dans ces domaines;**
- b) **a insisté sur le fait qu'il était essentiel pour la FAO de disposer d'un cadre de responsabilités et de contrôle interne qui soit solide et efficace, et a souligné l'importance de cette fonction pour les activités de l'Organisation;**
- c) **a encouragé la FAO à maintenir les mesures de sensibilisation aux risques et à continuer de renforcer le contrôle interne dans l'ensemble de l'Organisation;**
- d) **a souligné l'importance de ces mesures s'agissant de la délégation de pouvoirs aux bureaux décentralisés;**
- e) **a demandé qu'un rapport de situation lui soit soumis à sa prochaine session ordinaire, en novembre 2014;**
- f) **a été informé que des évaluations externes récentes des capacités de contrôle dont dispose l'administration de la FAO avaient eu des conclusions favorables et a demandé que ces évaluations soient mises à la disposition des Membres du Comité pour information.**

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

Programme de travail pluriannuel du Comité financier

39. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité de la version actualisée de son programme de travail pluriannuel;**
- b) **a dit attendre avec intérêt de recevoir lors de sa session ordinaire suivante des informations actualisées complémentaires et a demandé que les décisions prises par le Comité à la présente session soient mentionnées dans les informations actualisées qui lui seront communiquées.**

Recommandations du Comité financier non encore appliquées: situation

40. Le Comité a examiné le document FC 154/19, *Recommandations du Comité financier non appliquées: situation*.

41. **Le Comité:**

- a) **a pris note** des recommandations qui seront examinées durant la présente session du Comité;
- b) **a encouragé** le Secrétariat à examiner les recommandations non encore appliquées ainsi que toutes les autres recommandations formulées durant la présente session.

Méthodes de travail du Comité financier

42. Le Comité a examiné les dispositions du Règlement intérieur en vigueur concernant l'élection de son Vice-Président.

43. **Le Comité:**

- a) **est convenu** de modifier comme suite le paragraphe 1 de l'article I:

À sa première session suivant l'élection du président et des membres par le Conseil, le Comité élit un vice-président parmi les représentants de ses membres, qui reste en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau vice-président. La fin du mandat du vice-président coïncide avec celle du mandat du Comité. Au cas où, pour cause de démission, d'incapacité, de décès ou pour toute autre raison, le vice-président n'est plus en mesure de s'acquitter de ses fonctions pendant le reste de son mandat, le Comité élit, parmi les représentants de ses membres, un nouveau vice-président pour le reste du mandat du vice-président empêché.

- b) **est convenu** que le paragraphe 1, nouvellement libellé sur le modèle du paragraphe 1 de l'article I du Règlement intérieur du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) adopté après la mise en œuvre de la réforme, entrerait en vigueur lors de la session suivant l'élection du président et des membres par le Conseil en 2015.
- c) **a fait observer** que le paragraphe 1 de l'article I continuerait à s'appliquer sous sa forme actuelle jusqu'à la fin du mandat actuel du Comité.

Questions diverses

Date et lieu de la cent cinquante-cinquième session

44. Le Comité a été informé que la cent cinquante-cinquième session aurait lieu à Rome du 3 au 7 novembre 2014.

Publication web des comptes vérifiés du Groupement d'achats du personnel

45. Le Comité financier a examiné le document FC 154/22(a) «*Publication web des comptes vérifiés du Groupement d'achats du personnel de la FAO*» qui présente la proposition du Secrétariat tendant à publier les comptes du Groupement d'achats de la FAO sur le site web du Comité financier.

46. **Le Comité est convenu** que les comptes du Groupement d'achats du personnel de la FAO seraient publiés sur le site web, à partir de la présentation des comptes de 2013 à la session du Comité de l'automne 2014.

Demande présentée par le Gouvernement italien, tendant à ce que les bureaux de la représentation permanente de l'Italie auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome soient installés dans les locaux de la FAO

47. Le Comité financier a examiné le document FC 154/22(b) «*Demande présentée par le Gouvernement italien, tendant à ce que les bureaux de la représentation permanente de l'Italie auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome soient installés dans les locaux de la FAO*». Compte tenu de la nature de la question, le Comité a décidé de tenir une séance privée en la seule présence des Membres et du Conseiller juridique.

48. **Après un débat approfondi, le Comité financier:**

- a) **a exprimé sa gratitude pour le soutien indéfectible que le Gouvernement italien, en tant que pays hôte, a consenti à l'Organisation au fil des ans et comprendait qu'il lui était nécessaire de transférer sa représentation permanente en un lieu qui lui permettrait de réduire ses dépenses;**
- b) **a reconnu qu'une décision sur la demande du Gouvernement italien outrepassait les prérogatives du Directeur général et semblait soulever des questions de principe;**
- c) **a demandé l'avis du CQCJ sur toute une série de problèmes juridiques soulevés au cours des échanges de vues, y compris les incidences de la proposition du point de vue du droit international et l'organe directeur qui serait habilité à approuver la demande;**
- d) **est convenu de réexaminer la demande à sa session annuelle de l'automne 2014, compte tenu des avis du CQCJ et de toute autre information pertinente disponible à ce moment-là.**

Annexe I – Rétablissement du droit de vote des États Membres redevables d'arriérés conformément au paragraphe 4 de l'Article III de l'Acte constitutif

RÉSOLUTION __/2015

Rétablissement du droit de vote des États Membres redevables d'arriérés conformément au paragraphe 4 de l'Article III de l'Acte constitutif

LA CONFÉRENCE,

Rappelant que l'Acte constitutif de l'Organisation dispose, au paragraphe 4 de l'Article III, que la Conférence peut autoriser un État Membre à voter si elle constate que le défaut de paiement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté;

Considérant qu'à sa trente-troisième session, en novembre 2005, la Conférence s'est déclarée préoccupée du grand nombre d'États Membres ayant alors des arriérés de contributions et a estimé que toute recommandation antérieure visant à rétablir le droit de vote de tous les États Membres durant la première journée de la Conférence, ou faisant suite à la réception d'une lettre à cet effet, ne saurait empêcher la Conférence d'adopter une position différente à l'avenir;

Notant que la démarche recommandée par la Conférence consiste à encourager vivement les États Membres redevables d'arriérés à présenter un plan de règlement échelonné de leurs arriérés, comme condition du rétablissement de leur droit de vote;

Notant également que la Conférence avait recommandé qu'il soit envisagé que les demandes de rétablissement du droit de vote soient transmises au Directeur général pour être présentées au Comité financier, et que ce dernier communiquerait son avis à la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil, sans préjuger du droit de la Conférence de statuer en toute autonomie en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'Article III de l'Acte constitutif;

Notant également qu'en octobre 2012, le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) avait examiné un document décrivant les principales dispositions juridiques touchant au rétablissement, par la Conférence, des droits de vote des États Membres redevables d'arriérés, ainsi que leur application pratique;

Reconnaissant que le Comité financier avait présenté au Conseil le rapport de sa cent quarante-huitième session, tenue en mars 2013, dans lequel le Comité appuyait la recommandation formulée par la Conférence à sa trente-troisième session, selon laquelle les demandes de rétablissement du droit de vote seraient transmises au Directeur général pour être présentées à la session de printemps du Comité financier, les années de Conférence;

Reconnaissant en outre qu'à l'issue de sa quatre-vingt-dix-septième session, tenue en octobre 2013, le CQCJ avait soumis au Conseil un rapport dans lequel il estimait qu'il serait préférable que la Conférence adopte une résolution définissant la procédure d'application du paragraphe 4 de l'Article III de l'Acte constitutif, résolution qui serait insérée dans le Volume II des Textes fondamentaux;

Ayant examiné la recommandation du Conseil à sa cent quarante-neuvième session, sur la base du rapport de la cent cinquante-quatrième session du Comité financier;

Décide de mettre en œuvre les procédures suivantes pour l'examen des demandes de rétablissement des droits de vote des États Membres redevables d'arriérés:

- 1) avant la session de printemps du Comité financier, les années de Conférence, les États Membres redevables d'arriérés de contributions au budget de l'Organisation aux termes du paragraphe 4 de l'Article III de l'Acte constitutif peuvent transmettre au Directeur général, afin qu'elle soit examinée par le Comité financier, une demande de rétablissement de leurs droits de vote:

-
- a) indiquant qu'ils ne sont pas en mesure de s'acquitter de leur contribution en raison de circonstances indépendantes de leur volonté;
 - b) proposant un plan de règlement échelonné indiquant notamment: le montant total des arriérés de contributions, le nombre d'années sur lequel s'étaleront les règlements; le montant de l'annuité; et, enfin, la date du premier versement.
- 2) Le Comité financier examine minutieusement les demandes des États Membres et leurs plans de règlement échelonné et communique son avis au Bureau de la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil.
 - 3) Le Secrétariat peut prendre toutes les dispositions pratiques nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de la présente résolution.
 - 4) La procédure établie dans la présente résolution ne saurait préjuger du droit de la Conférence de statuer en toute autonomie en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'Article III de l'Acte constitutif.

(Résolution adoptée le)

Annexe II – Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2012-2013

RÉSUMÉ

- En novembre 2013, le Comité financier a examiné les virements entre programmes et chapitres budgétaires effectués pendant l'exercice 2012-2013. Il a pris note du montant prévisionnel des crédits non utilisés et du fait que le solde final serait employé pendant l'exercice 2014-2015 pour couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec le changement transformationnel, ainsi que l'a autorisé la Conférence dans sa résolution 7/2013. Le Comité a rappelé que, conformément à l'usage, les crédits non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 15), des dépenses d'équipement (chapitre 17) et des dépenses de sécurité (chapitre 18) seraient reportés sur l'exercice biennal suivant et a autorisé les virements prévus, des chapitres budgétaires 1 à 12 vers les chapitres 1, 7, 8, 9, 11 et 13. Il a pris note du fait que toutes les actions du PAI en cours de mise en œuvre par le Secrétariat seraient achevées d'ici à la fin de 2013 et qu'il était prévu que les crédits budgétaires affectés au PAI pour 2013 soient intégralement dépensés à cette fin.
- Le présent rapport fait le bilan de l'exercice budgétaire 2012-2013, sur la base des comptes non vérifiés de l'Organisation. Le montant final des dépenses pour 2012-2013 représente 99 pour cent de l'ouverture de crédit biennale de 1 005,6 millions d'USD. Le solde non dépensé de 9,6 millions d'USD, dont 0,3 million d'USD pour le PAI, sera utilisé pendant l'exercice 2014-2015 pour couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec le changement transformationnel, ainsi que l'a autorisé la Conférence dans sa résolution 7/2013.
- Les virements vers les chapitres 1, 7, 8 et 9 ne sont plus nécessaires et les autres virements entre chapitres budgétaires sont conformes à ceux qui avaient été préalablement approuvés.

Introduction

1. L'article 4.1 du Règlement financier autorise le Directeur général à engager des dépenses dans la limite des crédits votés par la Conférence. Conformément à l'article 4.6 de ce même règlement, le Directeur général est tenu de gérer les crédits votés de manière que des fonds suffisants soient disponibles pour faire face aux dépenses pendant la totalité de l'exercice biennal. Enfin, conformément à l'article 4.5 a), il doit rendre compte au Comité financier de certains transferts de crédit d'une division à l'autre, l'article 4.5 b) imposant en outre que les virements entre chapitres budgétaires soient approuvés par le Comité.

2. Comme indiqué au Comité financier en mai 2012 et au Conseil en juin 2012², le solde non dépensé, d'un montant de 8,7 millions d'USD, sur les crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011 a été reporté sur l'exercice 2012-2013 pour la mise en œuvre intégrale du PAI, et notamment pour les dépenses d'investissement ponctuelles afférentes au PAI devant être engagées pendant l'exercice financier 2012-2013³.

3. En juin 2013, la Conférence a autorisé le Directeur général, nonobstant l'article 4.2 du Règlement financier, à «utiliser le solde des crédits ouverts au budget 2012-2013 pour couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec le changement transformationnel»⁴.

4. En novembre 2013, le Conseil a approuvé le rapport du Comité financier⁵, dans lequel celui-ci prenait note du montant prévisionnel des crédits non utilisés de l'exercice biennal 2012-2013, soit 5 millions d'USD, sur les chapitres 1 à 13 et 16 (Objectifs stratégiques et fonctionnels et Imprévus), montant qui devait être utilisé durant l'exercice 2014-2015 pour couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec le changement transformationnel, ainsi que l'avait autorisé la Conférence dans sa résolution 7/2013. Le Comité autorisait les virements prévus, des chapitres budgétaires 1 à 12 vers les chapitres 1, 7, 8, 9, 11 et 13, et notait que toutes les actions du PAI en cours de mise en œuvre par le Secrétariat seraient achevées d'ici à la fin de 2013 et qu'il était prévu que la totalité des crédits budgétaires affectés au PAI pour 2013 soient dépensés à cette fin.

5. Le présent document récapitule, aux fins d'information et d'examen, les différents aspects de l'exécution effective du budget par rapport à l'ouverture de crédits pour l'exercice biennal 2012-2013 et fournit notamment des informations détaillées sur les virements budgétaires définitifs entre chapitres.

Vue d'ensemble de l'exécution du budget de l'exercice biennal

6. Le tableau 1 donne une vue d'ensemble de l'exécution du budget par rapport à l'ouverture de crédits 2012-2013. Ce bilan est fondé sur les dépenses effectives inscrites dans les comptes non vérifiés de l'Organisation, recalculées à l'aide du taux de change qui avait été utilisé dans le PTB 2012-2013, soit 1,36 USD pour 1 EUR. Tous les soldes non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 15), des dépenses d'équipement (chapitre 17) et des dépenses de sécurité (chapitre 18) sont reportés sur l'exercice biennal suivant, conformément aux dispositions du Règlement financier, et sont donc présentés comme totalement dépensés.

² FC 143/7 paragraphe 6 et CL 144/12 paragraphe 17.

³ Résolution 5/2011 de la Conférence, paragraphe 2 du dispositif.

⁴ Résolution 7/2013 de la Conférence, paragraphe 2 du dispositif.

⁵ CL 148/6, paragraphes 19 et 20.

Tableau 1. Vue d'ensemble de l'exécution du budget 2012-2013 (en milliers d'USD)

	Milliers d'USD
Ouverture de crédits nette 2012-2013 (CR 5/2011)	1 005 639
Dépenses nettes (au taux de change budgétaire) 2012-2013	996 011
Solde de l'ouverture de crédits nette 2012-2013, à reporter sur 2014-2015 pour couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec le changement transformationnel (CR 7/2013)	9 628
Report du solde non utilisé de l'ouverture de crédits nette 2010-2011 (CR 5/2011)	8 735
Dépenses nettes (au taux de change budgétaire) 2012-2013 financées au moyen du montant reporté de 2010-2011	8 735
Solde du montant reporté de 2010-2011	-

7. Comme indiqué dans le tableau 1, la FAO a dépensé au total 996 011 000 USD sur l'ouverture de crédits nette pour 2012-2013, ainsi que la totalité du solde de 8,7 millions d'USD non dépensé sur l'ouverture de crédits nette de l'exercice 2010-2011, reporté sur l'exercice biennal 2012-2013 pour financer les dépenses d'investissement afférentes au PAI, ainsi que l'avait autorisé la Conférence dans sa résolution 5/2011.

8. Il reste un solde non utilisé de 9,6 millions d'USD sur l'ouverture de crédit de 1 005,6 millions d'USD (dépensée à hauteur de 99 pour cent) votée pour l'exercice biennal 2012-2013, dont 0,3 million d'USD pour le PAI. Ce solde sera utilisé pendant l'exercice 2014-2015 pour couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec le changement transformationnel, ainsi que l'a autorisé la Conférence dans sa résolution 7/2013.

9. Les dépenses effectives de l'exercice 2012-2013 ont été inférieures à ce qui était prévu⁶ en raison d'un meilleur recouvrement des dépenses d'appui, d'engagements non concrétisés en fin d'année et du fait que les recrutements destinés à pourvoir les postes vacants des bureaux décentralisés ont été différés jusqu'à l'achèvement des travaux entrepris par l'Organisation pour analyser la palette des compétences disponibles et planifier les postes pour 2014-2015.

Virements budgétaires entre chapitres

10. Les virements définitifs entre chapitres budgétaires par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 sont présentés dans le tableau 2 ci-après. Pour l'essentiel, leur décomposition et leur justification sont similaires à ce qui avait été prévu en novembre 2013. Les dépenses nettes par chapitre sont systématiquement inférieures aux prévisions antérieures, sauf pour les chapitres 11, 12 et 13, et ce pour les raisons exposées ci-après.

11. Les dépenses supplémentaires effectuées au titre du chapitre 11 (Objectif stratégique L) sont principalement dues à un réalignement technique des dépenses et des recettes de la Division du Centre d'investissement en fin d'année et à la reconfiguration des travaux contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques H et L dans la Division de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation des ressources à la suite de l'examen des fonctions et programmes du Département de la coopération technique.

12. L'augmentation des dépenses effectuées au titre du chapitre 12 (Objectif fonctionnel X) correspond à une réorientation des activités menées par le Bureau de la communication, des partenariats et des activités de plaidoyer (OCP), initialement prévues dans le chapitre 8 (Objectif stratégique H), en faveur de la communication de l'Organisation, des partenariats et du plaidoyer, et pour une meilleure concordance avec les activités de communication menées par OCP.

⁶ FC 151/7, paragraphe 11.

13. Le dépassement du chapitre 13 (Objectif fonctionnel Y) s'explique par des facteurs que l'on avait anticipés⁷, tels que les coûts transitoirement nécessaires pour dégager certaines des économies prévues sur l'ensemble de la période de 24 mois de l'exercice 2012-2013, des recouvrements de dépenses moins importants dans ce chapitre et la réaffectation d'une partie des dépenses de formation du personnel de l'Organisation à partir d'autres chapitres. Les dépenses de ce chapitre comprennent en outre 3,6 millions d'USD initialement prévus dans le plan de travail associé au chapitre 18 (Dispositif pour les dépenses de sécurité), mais qui ont été consacrés à des activités liées à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'administration et à l'entretien régulier des locaux.

14. Comme expliqué dans la note au bas du tableau 2, les dépenses du chapitre 17 (Dépenses d'équipement) comprennent 4,7 millions d'USD de dépenses d'investissement afférentes au PAI, financées avec le report du solde de 8,7 millions d'USD sur l'ouverture de crédits nette de l'exercice 2010-2011. Ce chapitre a enregistré un dépassement qui devra être couvert par un virement de 4,1 millions d'USD pris sur le solde de 14,8 millions d'USD du Dispositif pour les dépenses d'équipement en 2012-2013, ce qui laissera 10,7 millions d'USD à dépenser pendant l'exercice 2014-2015.

15. Le chapitre 18 (Dépenses de sécurité) présente un solde de 3,5 millions d'USD, à reporter sur le Dispositif pour les dépenses de sécurité en 2014-2015.

⁷ FC 148/10, paragraphe 7.

Tableau 2. Exécution du budget 2012-2013, par chapitre (en milliers d'USD)

Chapitre	Objectif stratégique et fonctionnel	Ouverture de crédits nette 2012-2013 (après changements transformationnels – CL 145/3)	Dépenses nettes financées par l'ouverture de crédits nette 2012-2013 (au taux de change budgétaire)*	Excédent / (Déficit) par rapport aux crédits ouverts	Virements entre chapitres budgétaires
		(a)	(b)	(c)=a-b	(d)
1	A – Intensification durable de la production agricole	60 191	59 607	584	-
2	B – Accroissement de la production animale durable	37 145	35 676	1 469	(900)
3	C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	67 614	63 822	3 792	(2 500)
4	D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	33 022	31 136	1 886	(1 000)
5	E – Gestion durable des forêts et des arbres	51 410	49 228	2 182	(1 650)
6	F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	72 250	69 391	2 859	(1 000)
7	G – Environnement porteur pour les marchés de nature à améliorer les moyens d'existence et le développement rural	48 223	47 920	303	-
8	H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	95 196	92 186	3 010	(2 000)
9	I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	8 177	8 056	121	-
10	K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales	21 756	19 947	1 809	-
11	L – Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural	39 885	41 281	(1 396)	1 400
12	X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	207 784	207 042	742	(700)
13	Y – Administration efficace et efficiente	95 111	103 445	(8 334)	8 350
15	Programme de coopération technique	116 027	116 027	-	
16	Imprévus	600	-	600	
17	Dépenses d'équipement	26 439	26 439	-	
18	Dépenses de sécurité	24 809	24 809	-	
Total		1 005 639	996 011	9 628	-

* Le total des dépenses nettes de la colonne (b) ne comprend pas les 8,7 millions d'USD financés grâce au report du solde de l'exercice 2010-2011 (1,5 million d'USD pour le chapitre 12, 2,5 millions d'USD pour le chapitre 13 et 4,7 millions d'USD pour le chapitre 17), en sus de l'ouverture de crédits nette de l'exercice 2012-2013.

Dépenses du PAI pour 2013

16. Le programme de dépenses 2013 des ressources restantes du Plan d'action immédiate s'élevait à 27,74 millions d'USD⁸. À la fin de 2013, toutes les actions du PAI en cours de mise en œuvre par le Secrétariat étaient achevées comme prévu⁹. Le bilan final du PAI en 2013 a présenté une légère sous-utilisation des fonds, de 0,3 million d'USD par rapport au budget, comme résumé dans le tableau 3. Cela est principalement dû à quelques engagements non concrétisés à la clôture des comptes de 2013.

17. Conformément à la résolution 7/2013 de la Conférence, le solde non dépensé sera utilisé durant l'exercice 2014-2015 pour couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec le changement transformationnel, notamment le coût de l'examen indépendant des réformes de la gouvernance (action 2.74 du PAI), actuellement estimé à 162 000 USD.

Tableau 3. Dépenses finales du PAI pour 2013 (en millions d'USD)

Projet du PAI	Budget 2013	Dépenses finales	Solde
Projet 1. Réforme des organes directeurs	1,38	1,71	(0,33)
Projet 2. Vérification	0,18	0,18	-
Projet 3. Évaluation	1,01	1,05	(0,04)
Projet 4. Éthique	0,57	0,46	0,11
Projet 5. Réforme de la programmation, de la budgétisation et de la gestion axée sur les résultats	1,25	1,10	0,15
Projet 6. Publication dans toutes les langues de l'Organisation	0,45	0,57	(0,12)
Projet 7. Mobilisation et gestion des ressources	0,76	0,66	0,10
Projet 12. Partenariats	2,41	2,47	(0,06)
Projet 13. Achats	2,08	2,03	0,05
Projet 14. Voyages	0,17	0,14	0,03
Projet 15. Traduction et impression	0,09	0,09	-
Projet 16. Gestion des dossiers courants	0,57	0,72	(0,15)
Projet 17. Modèle de service administratif et Manuel de la FAO	1,60	1,50	0,10
Projet 19. Améliorer l'accès des bureaux décentralisés au réseau de télécommunications	2,54	2,53	0,01
Projet 20. Oracle R12	0,60	0,92	(0,32)
Projet 21. Autres actions dans le domaine des TI	0,80	0,75	0,05
Projet 22. Gestion des risques de l'Organisation	0,48	0,47	0,01
Projet 23. Changement de culture	1,50	1,03	0,47
Projet 24. PEMS	0,70	0,68	0,02
Projet 25. Cadre de compétences	2,76	2,64	0,12
Projet 26. Mobilité	1,45	1,46	(0,01)
Projet 27. Autres actions dans le domaine des ressources humaines	3,13	2,99	0,14
Projet 28. Unité de gestion du programme d'exécution du PAI	0,94	0,91	0,03
Projet 29. Communication PAI	0,33	0,33	-
Total PAI	27,74	27,41	0,33

⁸ FC 151/7, paragraphe 23.

⁹ FC 151/7, tableau 3.

Annexe III – Documents communiqués pour information

- État des contributions courantes et des arriérés (FC 154/INF/2)
- Rapports du corps commun d'inspection
 - Étude de l'emploi de consultants individuels par le système des Nations Unies (JIU/REP/2012/5) (FC 154/INF/3)
 - Sommes forfaitaires en lieu et place des prestations dues (JIU/REP/2012/9) (FC 154/INF/4)